

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2221

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Taupiac, Mme Abadie-Amiel, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, Mme Sanquer et  
M. Viry

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	350 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	350 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministère du Travail fait partie des secteurs les plus touchés par les coupes budgétaires. Le budget alloué pour les contrats aidés est de 68,1 millions d'euros en 2025, une baisse notable par rapport aux années précédentes. En outre, une circulaire du Fonds d'inclusion dans l'emploi a fixé le nombre de parcours emploi compétences (PEC) financés à 32 000 en 2025, contre 50 000 initialement prévus dans la loi de finances.

Cette décision est en contradiction avec l'objectif de plein emploi fixé par le Gouvernement. En effet, les emplois aidés constituent un levier majeur d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, jeunes, et travailleurs en situation de handicap).

Une telle baisse risque d'avoir de graves conséquences, non seulement sur l'activité et les finances d'un certain nombre de structures de l'économie sociale et solidaire intervenant auprès de publics fragiles, mais aussi sur l'employabilité et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Plutôt que de diminuer drastiquement le nombre, il conviendrait de lutter contre les freins au recours aux contrats aidés, qui conduit à leur sous-consommation. Ceux-ci sont facilement identifiables : absence de stabilité des dispositifs, taux de prise en charge non homogénéisé et en moyenne de 50%, durée des contrats insuffisante et manque d'information des structures.

Ainsi, le présent amendement vise à ce que le PLF 2026 prévoie des crédits permettant de maintenir le nombre de PEC à leur niveau initialement prévu par la loi de finances 2025.

Pour ce faire, il propose d'ajouter 350 millions d'euros au programme « accès et retour à l'emploi » afin de soutenir l'insertion dans l'emploi. Un retrait de 350 millions d'euros est ainsi effectué dans le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.

Enfin, dans une perspective de long-terme, il propose d'inscrire dans la loi de finances une orientation pérenne des parcours emploi compétences en volume et en durée pour éviter l'instabilité budgétaire, qui rend le pilotage impossible pour les employeurs comme pour les prescripteurs.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'UDES.